

**Estimation du calcul de la prime de licenciement en cas d'inaptitude professionnelle et du montant de sa prise en charge dans le cadre de l'assurance inaptitude option 1 ou option 2**

La simulation est faite pour un(e) salarié(e) rémunéré(e) à **1 635 € bruts mensuels** représentant un salaire de 19 620 € bruts dont primes sur les 12 derniers mois et 4905 € hors prime sur les 3 derniers mois.

Date de licenciement 2/01/2019

*Pour le calcul du montant de l'indemnité légale de licenciement, l'ancienneté s'apprécie à la date d'expiration du délai de préavis, exécuté ou non. Il faut retenir les années complètes, mais il n'est plus tenu compte des mois incomplets.*

date d'embauche	ancienneté	indemnité légale de licenciement	indemnité dans le cas d'un licenciement pour inaptitude professionnelle (x 2)	Montant pris en charge par l'assurance (option 1 - doublement)	montant pris en charge par l'assurance (option 2- totalité)
02/01/2017	2 ans	818 €	1 634 €	818 €	1 634 €
02/01/2014	5 ans	2 044 €	4 088 €	2 044 €	4 088 €
02/01/2009	10 ans	4 088 €	8 176 €	4 088 €	8 176 €
02/01/2004	15 ans	6 813 €	13 626 €	6 813 €	13 626 €
02/01/1999	20 ans	9 535 €	19 076 €	9 535 €	19 076 €
02/01/1994	25 ans	12 263 €	24 526 €	12 263 €	24 526 €
02/01/1989	30 ans	14 488 €	29 976 €	13 000 €	25 000 €

*Attention, ce calcul ne tient pas compte du coût réel et global du licenciement pour l'entreprise. Il conviendra également d'y ajouter l'indemnité de préavis (variable de 1 à 3 mois selon l'ancienneté et le statut du salarié), les indemnités de congés payés auxquelles le salarié peut prétendre ainsi que les charges patronales (Urssaf, Pôle Emploi, Retraite complémentaire et Prévoyance) dues sur les indemnités de préavis et de congés payés.*